

## sujet : objets connectés P18



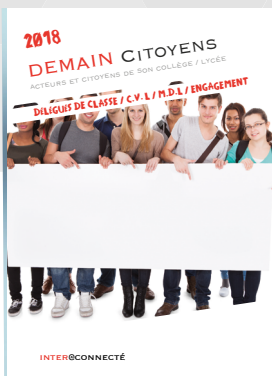
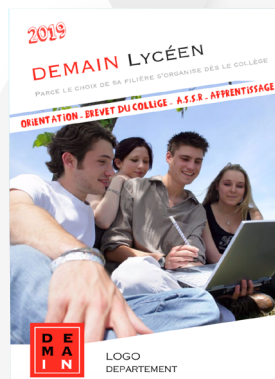
p9 La radicalisation

p21 Ludification des apprentissages :  
Jeu de piste/escape game/ hackathon.

p26 Citoyenneté : Créer une Web Radio  
Lycéenne : comment ça marche ?

p28 IA par Maher SLOUMA Chercheur en Sciences  
de l'Information et de la Communication

D E  
M A  
I I  
N



Mettre à disposition des outils facilitant la mobilisation de l'IA (intelligence artificielle) par exemple des «plateformes de partage d'outils et d'expériences», est-ce une bonne idée ?

L'IA permet-elle d'articuler l'accompagnement adapté de chaque élève et la consolidation d'un socle commun de savoirs ?

En effet, les applications de l'IA en éducation sont entrain d'émerger et «elles procurent de nouveaux outils d'appui, pour les enseignants (aide à l'organisation, à l'évaluation, etc.) comme pour les élèves», des «chatbots» et des outils d'auto-évaluation notamment. Elles «facilitent la mise en oeuvre de méthodes pédagogiques ciblées», permettent d'orienter les élèves «vers des ressources non scolaires adaptées à leurs besoins», «offrent des possibilités d'expérimentations accrues ».

Mais l'IA marque aussi une rupture importante par rapport aux outils numériques actuellement mobilisés et appelle de ce fait une vigilance particulière face aux effets pervers tels le formatage des modalités d'évaluation, une individualisation excessive ou une minoration des connaissances et des savoirs au profit des seules compétences. Il convient aussi de protéger l'usage des données personnelles, d'éviter un accroissement des inégalités scolaires ou un affaiblissement du lien social.

Sur un plan économique, il faut aussi éviter que l'Education Nationale ne se retrouve en situation de dépendance par rapport à des opérateurs privés.

A toutes ces interrogations, des réponses seront apportées par le salon EDUCATICE, qui se déroulera comme chaque année, fin novembre.

Philippe TOUZEAU-MENONI  
Directeur de Publications



## Sommaire



### p6 En #bref et en #brèves



### p8 Ecologie au bahut :

Concours national «Arts en plastiques pour l'océan»



### p9 Vie scolaire :

La radicalisation



### p12 Heyme :

La vie affective et sexuelle des lycéens



### p14 Ecole inclusive :

Des lycéens appréhendent le handicap à travers le sport



### p15 Code de la route :

l'enseignement du Code dans les lycées, c'est parti



### p16 Code de la route :

les trottinettes électriques enfin réglementées

### p17 EMI : Objets connectés :

les plus :) et les moins :(



### p21 Ludification des apprentissages :

Jeu de piste/escape game/ hackathon.



### p26 Citoyenneté :

Créer une Web Radio Lycéenne : Comment ça marche ?



### p28 Qu'en est-il de l'IA en France ?

Maher SLOUMA



### p30 Le COIN DES PARENTS :

Le rôle protecteur du diplôme de plus en plus renforcé



### p32 Le COIN DES PARENTS :

Divorce, séparation – Comment accompagner votre enfant ? avec KEzako



« D.E.M.A.I.I.N. » est une publication des Editions P.I.C.U.R.E.

Directeur des publications : Philippe Touzeau-Menoni - ont participé à ce numéro :

J. PELLETIER - TOUTEDUC - C. BILLOUT - KEZAKO - LA DANE DE NANCY-METZ - S. CHAMFORT - S. JOSEPH - G. ROLLAND - Ph. TOUZEAU - MENONI B. JONET Alex Nihilo -

Montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0- 25 ans scolarisés

Mét: philippe.TM@vie-lyceenne.fr Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Mai 2019 ISSN 2649-1516

Conception graphique : PIXYGRAPH.COM contact : Laurent CABIAC

Photo couverture : Copyright : © V. Zobler - Nancy, France

## En #bref et en #brèves... à cliquer

L'image de cette **marmotte terrifiée par un renard** est la photo animalière de l'année, **prestigieux prix Wildlife Photographer of the year** du Muséum d'Histoire naturelle de Londres récompense les plus beaux clichés du monde végétal et animal.



**La dernière bande-annonce de Star Wars 9** a été dévoilée le 22 octobre 2019 sur Youtube. Comme souvent, Lucasfilm a profité de l'exposition d'un match de football américain pour lever le voile sur son trailer de L'Ascension de Skywalker, le chapitre qui doit clôturer la saga d'Anakin et Luke Skywalker. Les survivants de la Résistance et leurs alliés tentent de tenir tête aux forces du Premier Ordre. De l'ultime bataille pour la liberté dépendra le sort de la galaxie. Tourmentée, Rey poursuit sa lutte contre le Côté Obscur et Kylo Ren devenu Suprême Commandeur du Premier Ordre.

**Il crée une appli anti harcèlement scolaire..**  
A 18 ans Thomas est un lycéen engagé Pour lutter contre les violences « morales », il a développé une application pour aider les victimes de harcèlement scolaire... Découvrez-la ici !



### Education aux Médias : le cas d'école de l'affaire Dupont de Ligonnières.

Voilà une affaire, un cas d'école pour les séquences d'éducation aux médias et qui sera, sans nul doute, abordée pendant la semaine de la presse, en mars 2020. Le déclencheur : L'information de l'arrestation, avait fait l'effet d'une bombe et circulait ensuite dans les canaux habituels de la Direction centrale de la police judiciaire.

### La face cachée des jeux gratuits -- La collab' de l'info

Dans ce nouvel épisode de «La Collab' de l'info», Fabien Lévêque, présentateur de «Tout le sport», et Doc Géraud, youtubeur, nous parlent des jeux vidéo, un domaine qui évolue à toute vitesse, notamment sur la question des prix... Ou, quand le jeu est gratuit, c'est toi le produit... une trouvaille sur [France tv éducation](#) devenu LUMNI



### Mois sans tabac : Michel Cymes explique différentes façons d'arrêter de fumer (vidéo)

Vendredi prochain, nous serons le 1er novembre, jour où débutera la quatrième édition du «Mois sans tabac.» L'occasion, évidemment, d'en finir avec la cigarette.

Savez-vous que si vous ne fumez pas pendant un mois, vous multipliez par cinq vos chances d'arrêter définitivement le tabac ? Franchement, quand on sait les dégâts de la cigarette sur la santé, ça vaut le coup d'essayer.

### BAC 2021 : des points de jury ...

Un décret modifie, en instaurant des points de jury, les dispositions du code de l'éducation relatives aux jurys pour les baccalauréats général et technologique ([ici](#)). Un autre fixe les règles des épreuves du deuxième groupe de la série «sciences et technologies de l'agronomie et du vivant» (STAV) du bac technologique ([ici](#)). Ces dispositions entreront en vigueur à compter de la session 2021. Un autre arrêté crée la spécialité de baccalauréat professionnel «conduite et gestion de l'entreprise agricole» ([ici](#)).





## Lancement du concours national «Arts en plastiques pour l'océan»

Afin de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux liés à la mer, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la Fondation de la Mer ont lancé mardi 15 octobre 2019, le concours national «Arts en plastiques pour l'océan».

Ouvert aux écoliers et collégiens, ce concours consiste à réaliser des oeuvres à partir de matériaux plastiques usagés. Les réalisations devront impérativement être élaborées en tirant parti de diverses qualités de plastiques. Le choix de la technique et celui des productions est laissé libre.

La cérémonie officielle de remise des prix sera ensuite organisée à Paris, lundi 8 juin 2020, à l'occasion de la journée mondiale de l'océan. Chaque classe primée recevra une dotation financière permettant aux élèves et à l'équipe éducative concernée de poursuivre le développement de leur projet, en lien avec la lutte contre les pollutions marines.

Relevant d'une double priorité gouvernementale liée à la préservation de la biodiversité et à l'accès de 100 % des jeunes à une éducation culturelle de qualité, ce nouveau concours est une occasion de faire découvrir les enjeux liés au développement durable de la mer, à encourager la réflexion et à proposer des réponses pour lutter contre la pollution plastique dans l'océan, tout en suscitant la créativité des élèves.

Chaque minute, 18 tonnes de plastique sont déversées dans l'océan. À ce rythme, il y aura en 2050 plus de déchets plastiques que de poissons. Une pollution qui constitue un enjeu majeur et affecte durablement la biodiversité marine ainsi que la santé humaine.

### À propos de la Fondation de la Mer :

La Fondation de la Mer oeuvre pour relever le grand défi du 21<sup>e</sup> siècle. Sa mission est à la fois de rassembler tous les acteurs du monde de la mer, et de porter leur passion et leurs convictions auprès de 70 millions de Français et plus largement 500 millions d'Européens. La Fondation de la Mer agit dans quatre directions : éduquer et sensibiliser les Français, explorer, protéger et partager les richesses offertes par la mer.

Il y avait déjà une convention en 2018

FONDATION  
DE LA MER

## LA RADICALISATION : POURQUOI ?



**Qu'est-ce qui pousse des individus, souvent jeunes et socialement bien intégrés, à basculer dans la haine des autres et la violence ? À se « radicaliser » au motif qu'une certaine lecture d'un texte religieux ou politique leur aurait donné une vérité qu'ils seraient les seuls à détenir, et que celle-ci leur donnerait le droit de décider qui a le droit de vivre ou non sur la planète ?**

Soyons francs : ces questions n'ont pas de réponse simple et peuvent être débattues pendant des heures.

Il faut d'abord préciser que les termes « radicalisation » et « se radicaliser » ne sont pas valables que pour les religions. On parle aussi de groupe radical en matière de politique, notamment pour parler des militants des extrêmes qui se « radicalisent » : ils figent leur lecture d'une source (traité politique, doctrine de résistance à l'ordre établi...) pour n'en retenir que l'objectif final (destruction de l'ordre social dominant, effondrement de tel ou tel système politique, installation d'un nouveau mode de gouvernement...) qu'il faut atteindre quel qu'en soit le prix, y compris en recourant à la violence aveugle. Ils considèrent qu'il n'y a pas d'innocent et que toutes les formes de « lutte » sont légitimes.

### Quels facteurs poussent à basculer ?

Il en va de même en matière religieuse, lorsque des croyants ou des convertis basculent dans la violence en estimant que la prétendue parole d'un dieu, quel qu'il soit, leur ordonne ou les autorise à commettre en son nom toute action visant à éliminer, soumettre ou convertir les « incroyants » pour établir sur Terre une forme de théocratie (littéralement gouvernement de dieu ; plus concrètement, gouvernement par les religieux).

Quels sont les facteurs qui peuvent pousser une personne à basculer ? On l'a dit, il n'y a pas de réponse simple. Le sentiment de ne pas être comme les autres, de désirer un absolu absent de la société matérialiste jugée « décadente », le fait d'avoir des difficultés dans les rapports sociaux, le sentiment d'être victime d'injustices, de vivre un conflit d'identité si l'on partage une double culture... peuvent par exemple inciter à rechercher dans des textes « forts » (religieux ou politiques), sur des sites « alternatifs » ou auprès de personnes charismatiques un certain réconfort, voire une lecture globale du monde qui répondrait à toutes nos questions existentielles.

Lorsque ce phénomène se produit, on peut avoir l'impression, très trompeuse, d'avoir trouvé « LA » vérité. À la mesure de ce soulagement qui répond à une souffrance ou à un vide, il est facile de croire qu'on peut désormais arrêter de réfléchir et qu'il n'y a plus qu'à se laisser guider à l'écoute de la parole de quelques-uns, qui ont désormais une emprise forte sur nous. On est alors rentré dans un processus d'endoctrinement (lire l'encadré) qui peut amener à commettre les pires actes au nom d'une vérité pourtant difficilement vérifiable.



## Le kamikaze a abdiqué tout esprit critique

Ce phénomène est tellement puissant qu'il peut conduire à l'autodestruction, comme on le voit avec les attentats suicide : persuadé que ce qu'on lui a dit sur le paradis est vrai, le kamikaze a abdiqué tout esprit critique et croit littéralement qu'il va jouir de récompenses fabuleuses.

Dans la vie de tous les jours, on peut observer les signes du basculement progressif vers le radicalisme. En voici quelques-uns :

- les propos et les idées deviennent de plus en plus intransigeants : les autres ont forcément tort, on discute de moins en moins avec eux, persuadé que de toute façon on a raison et qu'ils sont dans l'erreur. On peut aller jusqu'à justifier des actes violents au nom d'une idée ou d'une religion.
- marginalisation sociale on fréquente moins les amis « d'avant », on se met en marge de la société et de ses comportements majoritaires ; cela peut passer par un changement vestimentaire. Ou le fait d'arrêter d'écouter un certain style de musique, de pratiquer certaines activités (sportives, culturelles...) ou de manger certains aliments.
- déscolarisation, contestation des enseignements qui ne seraient pas compatibles avec ses croyances,
- globalement, refus de l'autorité, agressivité, repli sur soi et/ou autour d'une petite communauté, navigation sur des sites prônant la violence, intérêt pour les réseaux sociaux radicaux, discours sur la « fin du monde »...

Il faut avoir conscience que le processus de radicalisation se fait par étape, et que chacune prise isolément n'est pas forcément anormale dans le processus de construction de l'individu. C'est leur accumulation qui doit alerter.

Ces modifications de comportement peuvent être ostensibles ou pas. Attention : il peut y avoir, chez certains ados, des motivations qui tiennent plus de la provocation que d'une véritable radicalisation.

## L'engagement citoyen à portée de tous

Que faire si l'on est soi-même témoin de ce que l'on pense être une radicalisation ? Éventuellement en parler avec ses amis pour voir s'ils partagent votre inquiétude. Mais l'une des premières choses à faire est d'en parler avec un adulte : un professeur en qui on a confiance, le CPE, ou même le proviseur qui, sur un sujet aussi grave, saura se rendre disponible pour vous écouter. Autre possibilité, appeler le numéro vert du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation au 0 800 00 56 96.

Enfin, sachez que le mal peut avoir son remède. Lorsqu'on est en quête de sens, l'engagement peut être une puissante alternative à une « aventure » hasardeuse dans la colère aveugle et la violence.

Prendre des responsabilités pour agir, défendre pacifiquement les autres, les aider, conduire des projets, être délégué, élu au CVL, s'engager dans une association laïque qui aide les plus démunis, devenir Jeune officiel à l'UNSS, se lancer dans le service civique, devenir sapeur-pompier volontaire, fonder et présider une association... Bref, remplir sa vie de projets pour soi et pour les autres, n'est-ce pas mieux que de convertir son mal-être en haine ?

F.C.

## ATTENTION AU « CONSPIRATIONNISME »



Dès que des événements graves se produisent, on voit circuler sur le web des « informations » et des théories du complot ou de la conspiration qui tentent de remettre en question les versions « officielles » (déclarations des autorités, articles des grands médias), souvent en nous expliquant que des intérêts occultes et malveillants ont intérêt à ce que l'on ne sache pas la vérité. Il faut être très prudent à leur égard, car ces théories utilisent des techniques dialectiques qui n'ont rien à envier à celles des recruteurs djihadistes. Elles enferment notre raisonnement à coup d'affirmations et demi-

preuves douteuses dans le but de nous faire adhérer à une vérité cachée à laquelle nous serions initiés parce que nous n'acceptons pas de suivre le troupeau. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il faut se méfier de tous ces « lanceurs d'alerte » (journalistes, citoyens, intellectuels...) qui regardent les angles morts des événements et partagent les fruits de leurs investigations. Il faut savoir trier le bon grain de l'ivraie en musclant notre esprit critique. Comment faire ? En s'informant, en croisant les informations entre les sources, mais aussi en échangeant avec les autres en étant à l'écoute de leurs arguments.

## QU'EST-CE QUE L'ENDOCTRINEMENT ?

C'est le fait d'installer dans l'esprit d'autrui une vision du monde simpliste qui décrète ce qui est bien et ce qui est mal. Telle une révélation, elle remplace tout ce qu'on a pu croire et nous place « à part » dans l'ordre du monde : celui qui est endoctriné croit qu'il détient la vérité absolue et que

les autres sont dans l'erreur. On appelle aussi ça du lavage de cerveau. Lorsque un meneur a une emprise forte sur les autres et qu'il leur répète inlassablement de prétendues « vérités » indiscutables, ses victimes finissent par le croire sans rien remettre en question.

Ces individus manipulateurs maîtrisent la rhétorique, un art de bien parler qui fait croire à leurs sujets qu'il a toujours raison et qu'on peut le suivre aveuglément. Dans une secte, on appelle ça un « gourou ».



[www.stop-djihadisme.gouv.fr](http://www.stop-djihadisme.gouv.fr)

Numéro Vert du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation 0 800 00 56 96 (gratuit depuis un poste fixe)



## LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES LYCÉENS



**HEYME l'assurance des jeunes a réalisé une enquête santé aux côtés d'OpinionWay. Des lycéens et lycéennes ont été interrogés pour connaître l'évolution de leurs connaissances et de leurs attitudes vis-à-vis de la santé sexuelle. Du port du préservatif au dépistage, cette enquête santé\* révèle des comportements à risque qui persistent, ainsi que de fausses croyances autour de la transmission comme de la guérison du VIH/SIDA.**

### Le port du préservatif n'est pas automatique

Parmi les lycéens enquêtés, on observe une plus grande rigueur que chez les étudiants dans le recours au préservatif (74% l'utilisent à chaque rapports sexuels) mais le taux est en diminution par rapport à l'an passé (81% déclaraient l'utiliser systématiquement en 2018). Parmi eux, 60% expliquent le fait de ne pas mettre de préservatifs par la stabilité avec leur partenaire.

### Des dépistages trop peu présents

Seulement 10% des lycéens déclarent se faire dépister à chaque changement de partenaire. Concernant les raisons de ne pas se faire dépister, 54% estiment ne pas avoir pris un risque suffisant, 16% déclarent ne pas aimer les prises de sang et 15% précisent qu'ils ne savent pas où réaliser ce test.

Le constat est clair, les lycéens manquent d'information concernant les lieux de dépistage. A noter, les CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) proposent des dépistages du VIH, des hépatites et des IST gratuits et anonymes.

Pour en savoir plus sur le dépistage, vous pouvez consulter l'article de blog « [se faire dépister](#) ».

### De fausses croyances sur le VIH/SIDA

Les lycéens sont 26% à avoir de fausses croyances sur les modes de transmission du VIH/SIDA. Près de 13% pensent que le VIH/SIDA peut se transmettre par une simple piqure de moustique, 6% en embrassant une personne séropositive et 3% en buvant dans le même verre qu'une personne séropositive. L'idée selon laquelle on guérit facilement du SIDA aujourd'hui progresse parmi les lycéens (17% pensent que l'on en guérit facilement contre 13% en 2018).

Les fausses croyances sur les modes de transmission du VIH/SIDA persistent et démontrent une nécessité de poursuivre et de renforcer les campagnes d'informations et de prévention.

Pour en savoir plus sur les IST, vous pouvez consulter l'article de blog « [se protéger des IST](#) ».

## Les moyens de contraception

Selon l'enquête santé HEYME, 37% des lycéennes qui ont déjà eu des rapports sexuels déclarent ne pas prendre la pilule contraceptive. Les raisons évoquées sont multiples : 8% déclarent se protéger par un autre moyen de contraception, 5% ne prennent pas la pilule car elle aurait un impact négatif sur la santé et 5% n'ont tout simplement pas confiance en la pilule contraceptive.

Également, 24% des lycéennes ont déjà eu recours au moins une fois à la contraception d'urgence et parmi elles, 8% y ont eu recours plusieurs fois.

Les informations sur l'utilité et les différents moyens de contraception se doivent d'être renforcées. Les CPEF (Centres de Planification et d'Éducation Familiale) ont un rôle d'éducation, d'information et d'accompagnement dans le domaine de la sexualité. A noter, les consultations médicales qu'ils proposent sont gratuites et anonymes.

### Et qu'en est-il de la santé sexuelle des étudiants ?

HEYME a réalisé la même enquête auprès du public étudiants. On constate une baisse de la vigilance de la part des étudiants lors de leur entrée dans les études supérieures. Plus de liberté et d'autonomie, les étudiants négligent leur santé en oubliant les bons gestes. L'évolution de certains chiffres démontre, encore une fois, l'importance de la prévention.



#### Chiffres clés de l'enquête santé auprès des étudiants :

- **56% des étudiants déclarent ne pas utiliser de préservatif à chaque rapport sexuel.**
- **20% des étudiants se font dépister à chaque changement de partenaire.**
- **46% des étudiantes déclarent avoir eu recours à la contraception d'urgence.**
- **33% des étudiants ont de fausses croyances sur les modes de transmission du VIH.**

\* L'étude OpinionWay pour HEYME a été réalisée via un questionnaire en ligne du 11 avril au 12 mai 2019 auprès de 841 lycéens et de 841 étudiants de France. Ces échantillons sont représentatifs de ces populations en termes de genre, d'âge, de région.







## École inclusive

### Des lycéens appréhendent le handicap à travers le sport

Les élèves de seconde Accompagnement, soins et service à la personne (ASSP) du lycée Darche ont participé vendredi après-midi à une journée sportive lors de laquelle ils ont fait équipe avec des personnes en situation de handicap.

Au programme de la manifestation, cinq disciplines sportives auxquelles élèves et handicapés ont participé au sein d'équipes mixtes : basket fauteuil, volley assis, boccia (sorte de pétanque adaptée), curling et parcours à l'aveugle. « Nous sensibilisons les élèves au handicap à travers le sport. Vivre le handicap permet de mieux le comprendre »,

Cette journée, qui a eu lieu dans le cadre de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), a valu au lycée Darche le label Génération 2024 créé suite à l'élection de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques. Il a été remis à l'établissement pour l'encourager dans cette démarche d'inclusion des handicapés par le sport.

Jean-Marc HUART, « super » recteur de la région Grand Est a joué le jeu en se testant au basket fauteuil durant quelques minutes.

« C'est un projet remarquable pour ces élèves en section professionnelle de rencontrer des personnes en situation de handicap. Elles peuvent être amenées à travailler avec elles. Cela forme et ouvre les lycéens à la différence et ça contribue à leur éducation à la citoyenneté. Le sport est un plus pour permettre l'inclusion des personnes handicapées. Ce qui est une volonté du ministère de l'Éducation. Cette initiative permet aux élèves de dépasser leurs appréhensions sur le handicap ».



## Code de la route, officiellement enseigné en lycée dans l'Aisne



L'académie d'Amiens qui expérimente cette initiative, a lancé officiellement, jeudi 17 octobre, l'enseignement du Code de la route dans les lycées. Une première nationale expérimentée en Thiérache, territoire rural où « l'accès à l'emploi est rendu difficile » pour les jeunes sans permis à cause du « manque d'infrastructures de transport ».

Cet enseignement va bénéficier d'un peu moins de 900 élèves pour l'année 2019/2020, avait été promis par le président Emmanuel Macron le 8 novembre 2018, lors de sa tournée commémorative de la Grande Guerre marquée par de nombreuses interpellations sur le prix du carburant et le pouvoir d'achat.

« L'enseignement du Code de la route devient possible en classe de seconde et également en classe de première année d'apprentissage », selon la préfecture, l'Académie, et la région Hauts-de-France, Le passage de l'examen devrait aussi avoir lieu dans « le cadre scolaire ».

### Des auto-écoles partenaires

Huit établissements du département de l'Aisne - allant du lycée général de Hirson, au lycée professionnel Françoise-Dolto à Guise en passant par la maison familiale et rurale de Beauregard ou le centre de formation d'apprentis de La Capelle - proposent cette formation en partenariat avec cinq auto-écoles, choisies après appels à projets lancés par la Région.

« Le financement est assuré à parts égales par l'État et la Région, seuls les frais d'inscription à l'examen du Code de la route seront à la charge des jeunes lycéens et apprentis, soit 30 € »

Les élèves auront des séances de formation au Code de la route pendant le temps péri-scolaire.



« Les auto-écoles viendront en appui pédagogique au sein des établissements et valideront les acquis des jeunes avant présentation à l'examen », « Un accompagnement à la préparation à l'examen proposé sera assuré par des volontaires en service civique. »





## Code de la route : les trottinettes électriques enfin réglementées

Finie le casse-tête en agglomérations dont « l'existence légale », de ces deux-roues électrifiés manquait. Le Code de la route réglemente désormais les engins de déplacement personnel (EPD), dont font partie les trottinettes électriques et dont une partie entrera en vigueur dès le samedi 26 octobre 2019, l'autre le 1er juillet 2020.

### Âge et vitesse : 12 ans et 25 km/h

Cette nouvelle réglementation est destinée « aux usagers de la route, forces de l'ordre et collectivités territoriales », et s'applique aux trottinettes électrifiées, aux gyropodes et aux hoverboards.

- l'âge minimum « pour piloter » est fixé à douze ans.
- la vitesse maximale autorisée est de 25 km/h.
- Leur utilisation sur les trottoirs est interdite, sauf exception : dans ce cas, l'allure du pas reste de mise, tout comme le bien-être des piétons qui ne doivent subir aucune gêne.

### Les trottinettes doivent circuler sur pistes cyclables

En agglomération, les utilisateurs devront absolument privilégier les pistes cyclables.

En cas d'absence de pistes cyclables, les usagers peuvent circuler « sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h ». Le texte du décret précise que les « conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés ne doivent jamais rouler de front sur la chaussée ».

Si leur stationnement sur les trottoirs a été autorisé, il ne doit pas gêner les piétons.

« Hors agglomération, la circulation des engins de déplacement personnel motorisés est interdite, sauf sur les voies vertes et les pistes cyclables », poursuit le texte, qui s'attarde ensuite sur les divers équipements à porter obligatoirement de nuit, à l'image du gilet de haute visibilité ou d'un équipement rétro-réfléchissant.

Il est aussi mis en exergue que la police pourra « autoriser la circulation des engins sur le trottoir, à condition qu'ils respectent l'allure du pas et n'occasionnent pas de gêne pour les piétons ». En clair, vous pourrez utiliser votre trottinette électrique sur le trottoir uniquement de façon exceptionnelle.

### Le port du casque obligatoire... hors agglomération

Si le port du casque est recommandé, il n'est pas imposé en ville, mais lorsque l'utilisateur est autorisé à rouler « sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 80 km/h, sous réserve que l'état et le profil de la chaussée ainsi que les conditions de trafic le permettent ». Dans ce cas, un casque doit être vissé sur sa tête, tout comme les équipements susmentionnés.

De jour comme de nuit, la trottinette électrique doit quant à elle s'équiper de feux de position avant et arrière, mais aussi d'un dispositif de freinage et d'un avertisseur sonore.

SOURCE : « décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des engins

## E.M.I.

## Objets connectés : les plus :) et les moins :(

**Montre, brosse à dent, pèse-personne, vêtement, réfrigérateur, voitures... Autant d'objets de notre quotidien devenus « objets connectés! », c'est-à-dire capable de collecter des informations par l'intermédiaire de capteurs et de les transmettre à un service en ligne ou à une application pour établir un carnet de suivi.**

Ces objets touchent pour beaucoup au domaine du bien-être. Ils permettent une prise de conscience de ses habitudes en suivant son alimentation, son poids, son activité sportive, sa santé mais aussi d'interagir avec son domicile à distance.

Le mode de fonctionnement de ces objets alimente le « Big Data » avec une quantité exponentielle d'informations personnelles collectées. De nombreuses interrogations sont ainsi soulevées notamment sur la sécurité, le stockage, et le traitement de ces données mais aussi sur le respect de la vie privée.

### Des réactions contrastées

Les objets connectés provoquent deux types de réactions diamétralement opposées. Tantôt un fort engouement, tantôt un rejet total :

les « pro » mettent en avant les bénéfices apportés par ces objets dans leur vie quotidienne! : bénéfices sur leur santé, bénéfices écologiques ou encore économiques. Par exemple, les applications sur smartphone comptant le nombre de pas parcourus dans une journée incitent à pratiquer une activité sportive, surtout lorsque entre amis sont organisés des défis hebdomadaires. De même, les voitures connectées incitent à adopter une conduite raisonnée entraînant une diminution de sa consommation de carburant.

Les « anti », quant à eux, opposent des arguments sur la fiabilité des données enregistrées, leur sécurité, et s'inquiètent des conséquences éventuelles sur leur vie privée.



## Un enjeu économique

Par ailleurs, l'analyse et l'exploitation des données collectées participent à faire évoluer les stratégies d'entreprise en : dressant des profils de consommateurs ou d'utilisateurs permettant ainsi d'améliorer la qualité des produits et services, permettant une adéquation plus grande entre l'offre et la demande assurant une gestion plus efficace des systèmes de soin.

Ainsi, certaines assurances santé, véhicule ou habitation proposent déjà une diminution des primes aux utilisateurs d'objets connectés. Ces incitations financières reçoivent par ailleurs un écho favorable dans un contexte économique difficile.

## Des Défis, à relever

Le « Big Data » est source de bouleversements profonds de notre société. L'économie numérique ne peut se développer que dans un climat de confiance réciproque entre les différents acteurs. La sécurisation des données en est la base indispensable.

Il est donc nécessaire de s'interroger sur l'accès aux données :

- qui?
- avec quels droits (simple consultation, modification, suppression, transfert...)?
- l'accès doit-il être limité dans le temps?!

Face aux nombreuses menaces pesant sur les systèmes et réseaux d'information! (piratage informatique, fraude, pertes de données...) des solutions restent encore à inventer pour préserver le respect à la vie privée inscrit dans la loi.

## QU'EST-CE QUE LE BIG DATA ?

Big data signifie littéralement mégadonnées. Ce terme désigne des ensembles de données si volumineux que des outils de base de données classiques ne sont plus en mesure de les traiter et nécessitent d'autres technologies ([https://fr.wikipedia.org/wiki/Big\\_data](https://fr.wikipedia.org/wiki/Big_data)) D'après le magazine «!Le big data!», 2,5 trillions d'octets de données produites chaque jour

## QUIZZ OBJETS CONNECTÉS

### Question 1 : La société « pear » vient de sortir sa dernière montre connectée :

- a) Vous campez devant le magasin pour être le premier à l'obtenir.
- b) Comme elle possède le dernier capteur d'activité mesurant le rythme cardiaque, vous pourrez évaluer l'efficacité de votre entraînement
- c) Comme elle recommande les artistes en fonction de votre «!playlist!», vous pourrez découvrir des musiques correspondantes à vos goûts.

### Question 2 : Quels mots associez-vous à objet connecté ?

- c) Nouveauté, réseau, recommandation
- a) Tendances, geek, design
- b) Contrôle, suivi, alerte

### Question 3 : Pour vous, l'usage des données personnelles par les objets connectés :

- c) N'est pas un problème, vos préférences (musique, vidéos) sont déjà enregistrées sur les plateformes en ligne (Youtube)
- b) Je fais confiance à l'application qui stocke et traite mes données
- a) Je veux posséder l'objet, donc j'accepte de les donner sans même lire les CGU (Conditions générales d'utilisation)

### Question 4 : Si une société veut utiliser vos données personnelles à des fins commerciales en contrepartie, vous préféreriez :

- b) Avoir accès à un prix réduit à un club sportif
- c) Avoir des bons de réduction dans vos enseignes préférées
- a) Avoir accès et tester les derniers objets connectés avant leur commercialisation

### Question 5 : quel bénéfice tirez-vous de l'usage des objets connectés ?

- a) Être à la mode
- c) Améliorer votre confort quotidien
- b) Prendre conscience de vos habitudes

**VOUS AVEZ UN MAXIMUM DE A :**  
Montres connectées pour échanger des SMS, drones pour filmer, vous voulez être au top de la tendance mode du moment en matière de numérique. Prenez le temps de lire les conditions d'utilisation de ces matériels. C'est long, mais il y a des informations intéressantes sur ce que deviennent vos données personnelles.

**VOUS AVEZ UN MAXIMUM DE B :**  
Pese-personnes connectés, applications de suivi d'activité physique, vous utilisez tous les dispositifs numériques à votre disposition pour surveiller et améliorer votre santé... Mais attention, ce sont des données médicales, donc sensibles. Elles ne concernent que vous et les professionnels de santé.

**VOUS AVEZ UN MAXIMUM DE C :**  
Objet de personnalisation  
Console de jeux connectées, télévision proposant des programmes en fonction du téléspectateur qui regarde, vidéos à la demande, vous êtes en lien permanent avec les sujets qui vous intéressent. Pensez toutefois à sortir de votre bulle de confort pour garder un esprit ouvert sur le monde qui vous entoure.

JE VEUX  
**AINCRE**  
MA MALADIE

service gratuit + prix appel

**3637**

**TELETHON.FR**



La ludification consiste à introduire les principes et l'esthétisme appréciés dans le cadre du jeu dans un domaine a priori autre que celui du loisir. Apprendre en jouant mais comment, pourquoi ?

### Une nouvelle modalité de formation

« Ludifier » une formation ou un parcours d'apprentissage se traduit, par exemple, par la mise en compétition des participants, avec parfois la remise de récompenses, la possibilité de créer un avatar, de générer de la coopération, de scénariser le parcours...

### Les principaux objectifs sont les suivants :

- envisager de nouvelles modalités de formation ;
- modifier les postures professionnelles ;
- favoriser la motivation, la collaboration entre pairs ;
- générer de la créativité ;
- inviter à oser de nouvelles postures dans les formations ;
- transformer les pratiques pédagogiques,
- développer l'esprit de groupe.

### Devenir acteur de sa formation

La ludification des formations c'est engager positivement le stagiaire, en suscitant sa curiosité, en maintenant sa motivation, pour ainsi faciliter son entrée dans les apprentissages. La mise en action des stagiaires et leur coopération accentuent l'assimilation des concepts.

Des nouvelles pistes se développent dans les parcours de formations ou d'apprentissages.

### Des exemples en académie

La DANE de Nancy-Metz a développé un grand intérêt autour des questions liant pédagogie et environnement ludique.

### Un hackathon

Un hackathon, contraction des termes hack et marathon, désigne un temps de travail limité et collaboratif, où les compétences se mélangent et se confrontent, et aboutissent une production commune répondant à un cahier des charges.

Plusieurs exemples ainsi que des pistes pour préparer et animer des hackathons sont à découvrir sur le site de la DANE :

Lien : [https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/projet-hackathon/#hacka\\_illustrer](https://www4.ac-nancy-metz.fr/dane/wp/projet-hackathon/#hacka_illustrer)



## 1. Hackathon en formation, un DANECKATHON

Une vraie réussite !

- Plus de 360 enseignants, un taux de présence de 90 %
- 70 productions réalisées, 10 productions abouties et 4 prix académiques décernés
- Création d'un dossier pour diffuser et faciliter la réalisation d'un hackathon avec les élèves
- Réalisation de vidéos d'aide à la mise en place d'un hackathon
- Taux de satisfaction : près de 75% de satisfaits et très satisfaits



## 2. Hackathon en établissement

Les matériels numériques, en particulier dans les disciplines qui nécessitent un équipement adapté, ne peuvent s'intégrer que dans un environnement différent des salles de classes traditionnelles. Les espaces sont alors questionnés. Les deux projets suivants illustrent comment un projet d'aménagement des espaces scolaires peut s'alimenter de réflexions croisées, et se construire de manière collaborative :

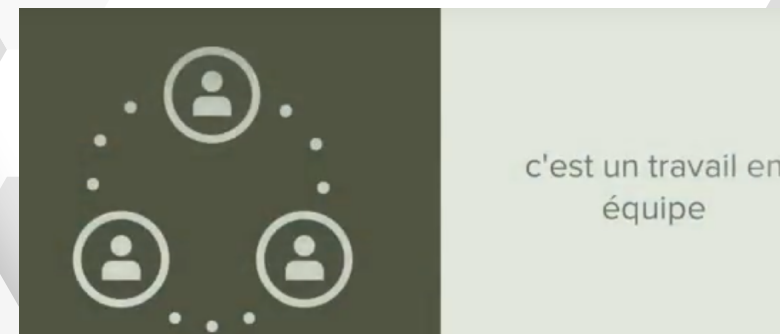
Au collège de Blénod-les-pont à Mousson

Au lycée Loritz à Nancy



## 3. Hackathon en classe

Favoriser l'émulation, la collaboration entre pairs et la créativité, ce sont aussi des objectifs poursuivis au sein de la classe. Ci-après, le témoignage d'une enseignante de l'académie qui partage son projet : découvrir l'Australie.



A découvrir également sur le site de NumAvenir : Faites un HACKATHON



## Metropolidane

MetropolIDANE est une aventure originale qui se présente sous la forme d'un jeu de piste numérique, où un groupe de personnes doit coopérer, mutualiser connaissances et compétences, pour progresser dans le jeu.

## LES OBJECTIFS



- Présenter des outils, services, **ressources numériques**
- Montrer des **modalités** de travail **innovantes**
- Donner des **exemples d'usages** aux enseignants
- Inciter les enseignants à assister aux présentations faites lors des actions d'**accompagnement de proximité**
- Augmenter la **motivation** par la gamification

Les stagiaires peuvent ainsi acquérir ou développer, de manière ludique, des compétences numériques multiples. En deux à trois heures, les enseignants explorent quatre univers composés d'une succession d'épreuves sur le principe d'un jeu de piste numérique. Ils relèvent des défis qui reposent sur un outil, une ressource, un service ou une application utilisable en situation de classe, tout en prenant appui sur une ou plusieurs disciplines. La

résolution des énigmes nécessite coopération, mutualisation des connaissances et esprit d'équipe.

Ce jeu ne se présente pas seulement sous forme numérique mais a fait l'objet d'une publication au format boîte avec différentes cartes.

Une seconde version est en construction. Elle est centrée autour des ressources numériques institutionnelles (Eduthèque, BRNE, PIX, ETINCEL, etc) mises à disposition des enseignants et en mettant en valeur les usages pédagogiques associés.



[Le dossier de présentation est consultable](#)

## Un Escape Game

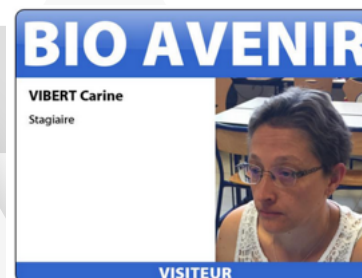
Les Escape Game, aussi appelés « jeux d'évasion » se multiplient, autant dans les formations que dans les activités de classe. Il s'agit de résoudre une succession d'énigmes où l'intelligence collective et la collaboration entre les participants sont indispensables pour réussir à s'évader. Le temps imparti (généralement une heure) impose une forte concentration.

Un groupe académique inter-degrés s'est constitué à l'occasion des Journées académiques du numérique éducatif, JANE, en mars 2019. Julie Larché met en contexte :

Ainsi, deux Escape Game sur le thème de la Data et utilisant un panel d'applications numériques ont été conçus à l'occasion des JANE 2019. Les participants étaient appelés à réfléchir sur les données personnelles, leur définition, leur visibilité et leur impact. Ces jeux avaient pour objectif de mêler le ludique au pédagogique en élaborant des scénarios d'évasion autour de la sensibilisation à la gestion des données, élément essentiel dans le monde du numérique. Les deux Escapes Game permettent une bonne immersion des joueurs en leur laissant beaucoup de liberté d'action à l'intérieur d'un scénario original aux énigmes variées.



## Objectif général : Observer/définir/identifier des datas. Premier jeu d'évasion : BIO AVENIR



**Début de scénario :** L'accueil des participants se fait par le game master - salarié du laboratoire Bio Avenir - leur remettant leur pass d'entrée : badges, flyers et cartes de visite.  
« Bonjour les stagiaires, bienvenue chez Bio Avenir, voilà votre kit de bienvenue ... »  
Suite à découvrir sur le site de la DANE

## Deuxième jeu d'évasion : IN SEE DATA WORLD

Début de scénario : En 2040, l'établissement Elizabeth Smith Friedman (smacheuse de l'ouverture de code Enigma) est touché par la tempête Jane qui a fait s'écrouler l'un des murs de l'établissement ; des groupes d'élèves sont retenus à l'intérieur. Toute la domotique est hors service. La seule issue : les sous-sols de l'établissement...  
Suite à découvrir sur le site de la DANE

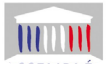


## D'autres escape game à mener en classe :

- **BRNE SVT Cycle 4 :** Un escape game pour réviser l'immunologie
- **BRNE Anglais Cycle 4 :** Un escape game sur William Shakespeare
- **BRNE Maths 3e :** Utiliser Barem pour réaliser un escape game de révision
- **Défi lecture en anglais**
- Plus d'infos sur ce projet TraAm à découvrir sur le site Langues vivantes de l'académie de Nancy-Metz : [https://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/TRAAM\\_2019.php](https://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/TRAAM_2019.php)

A suivre : J.Eisenhauer @ProfEisenhauer





## Citoyenneté : CRÉER UNE WEBRADIO LYCÉENNE : COMMENT ÇA MARCHE ?

### De plus en plus de lycées accueillent une web radio animée par des élèves. Et si vous vous lanciez ?

Mais avant toute chose, posez vous des questions toutes simples :

- pourquoi cette radio ? Quels sont vos objectifs ?
- à qui voulez-vous vous adresser ? Seulement aux élèves du lycée, ou à ceux de toute votre ville ?
- quelle serait sa ligne éditoriale :
  - thèmes des sujets (actualité, musique, concerts, sport, culture, cinéma, santé...)
  - manière de les traiter sur le fond (angles)
  - manière sur la forme (reportages, flashes info, revues de presse, interviews, débats, commentaires...).
- préférerez-vous faire du direct ou du différé ?

En fonction de vos réponses, il faudra être suffisamment entouré pour tenir la distance et nourrir la grille des programmes : produire des « sons » réguliers (émissions, interviews, sujets...) nécessite d'avoir une équipe qui tourne bien et qui s'engage dans la durée. Pour savoir mobiliser et vous organiser, nous vous recommandons vivement la lecture du guide du Clémi « [Créez votre média lycéen](#) ».



### POD CAST ET FLUX RSS

Reste ensuite à vous équiper : micros et enceinte, ordinateur, enregistreur numérique, et petite table de mixage éventuellement constituent un bon équipement de départ.

Si vous penchez pour une vraie radio diffusée sur les ondes et pas seulement sur le web, il y a des règles pour pouvoir émettre depuis le lycée et éventuellement dans votre ville, vous devez demander l'accord du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Votre demande

sera examinée sur de nombreux critères, et la réponse dépendra aussi de la disponibilité d'une fréquence hertzienne.

Avec une web radio, c'est évidemment beaucoup plus simple et moins onéreux puisqu'il n'y a besoin ni d'autorisation, ni d'antenne pour émettre. Il faudra juste vous familiariser avec la mise en ligne de podcast, et éventuellement de flux RSS. Et vous pourrez proposer bien plus que des émissions, en accompagnant vos contenus audio de textes, liens, infographies, photos et vidéos complémentaires...

Cependant, dans TOUS les cas, respectez toujours les règles du droit de la presse et la déontologie journalistique (lire encadré).

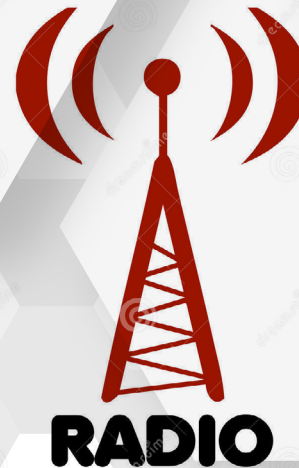
Le respect des droits d'auteur est aussi un impératif : pour utiliser des documents qui ne vous appartiennent pas (que ce soient des textes, des films, des photos ou de la musique), assurez-vous bien d'en avoir le droit.

Certains auteurs et artistes proposent des ressources sous une des licences «creative commons», par exemple. Ces licences vous précisent quelle(s) utilisation(s) vous pouvez faire de leurs oeuvres. Vous pouvez également placer vos propres réalisations sous ce régime. Pour le signaler, il suffit d'installer les icônes correspondantes sur votre webradio.

Enfin, pour diffuser de la musique soumise aux droits d'auteurs, vous devrez vous acquitter de certains droits auprès de la Sacem (peu élevés pour les radios associative).

Pour terminer, évidemment, soignez la présentation du site de votre webradio. En un coup d'oeil, les internautes doivent pouvoir comprendre où ils sont : faites apparaître clairement le nom de votre radio, celui de votre lycée, choisissez un graphisme qui plaira au public que vous visez. Dans vos textes, pensez à insérer les mots-clés importants pour vous : c'est eux que les moteurs de recherche utiliseront pour vous trouver.

Proposez des boutons de partage, et associez votre site à une adresse mail Google afin de pouvoir accéder à vos statistiques de fréquentation avec Google Analytics.



## LOI SUR LA PRESSE : RADIO ET WEBRADIO, MÊMES OBLIGATIONS

**Les radios en ligne relèvent de la loi sur la presse de 1881, qui définit trois délits de presse : diffamation, injure et trouble à l'ordre public. Elles sont aussi soumises à la loi pour la confiance dans l'économie numérique. Dans tous les cas, vous devez respecter les règles liées à la vie privée, au droit à l'image et à la propriété intellectuelle. Si vous interviewez des élèves mineurs, vous devez demander une autorisation pour exploiter leur voix.**

### POUR EN SAVOIR PLUS AVANT DE VOUS LANCER

- [Page webradio sur site du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information \(Clémi\)](#)
- [Guide du Clémi pour créer votre média lycéen](#)
- [Concours de médias scolaires et lycéens Médiatiks](#)
- [Sacem pour vous acquitter des droits d'utilisation d'oeuvres musicales](#)
- [Conseil supérieur de l'audiovisuel](#)





## IA par MAHER SLOUMA

### Chercheur en Sciences de l'Information et de la Communication



L'intelligence Artificielle communément connue sous l'acronyme IA est une thématique largement débattue ces dernières années à l'échelle locale, nationale et mondiale. De l'agriculture à la santé en passant par l'éducation, tous les secteurs sont concernés par l'IA. Certains pays ont déjà pris de l'avance sur cette question notamment les États-Unis et la Chine. La France veut également prendre part de cette prouesse technologique en encourageant les efforts de l'ensemble des acteurs concernés par cette question. Une dynamique nationale soutenue par une volonté politique a particulièrement vu le jour depuis le [rapport Villani](#) (rendu public le 28 mars 2018).

Mais qu'est-ce que l'Intelligence Artificielle ? C'est la grande question de la conférence organisée par le département des Alpes-Maritimes le 08 octobre 2019 au Palais des Rois Sardes à Nice avec pour slogan " l'Intelligence Artificielle à la portée de tous ".

En réalité, s'agissant d'un domaine pluridisciplinaire et en plein développement, sa définition n'est pas complètement stabilisée. Néanmoins, et d'après les interventions des différents acteurs qui ont animés cet événement à Nice, nous pouvons définir l'IA comme la puissance prédictive des machines de plus en plus puissantes et ayant une grande capacité de collecte, de calcul, de traitement et d'analyse des données massives et complexes dans l'optique d'accompagner l'être humain dans ses activités quotidiennes. Les données qui alimentent l'IA sont générées par l'être humain lui-même.

Malgré le manifeste progrès technologique que nous vivons aujourd'hui et qui est visible de tous, les avis sur l'IA restent partagés. Du point de vue des experts, il existe deux hypothèses bien opposées. Pendant que certains avancent une hypothèse d'une IA tout puissante allant jusqu'à prétendre la mort de la mort notamment en invoquant les travaux sur le Transhumanisme et l'Homme augmenté, d'autres défendent l'idée d'une indéniable avancée technologique dans laquelle le rôle de l'Homme reste incontournable. Dans ce deuxième courant de pensée, certains supposent que ce qui est appelé IA aujourd'hui ce n'est rien d'autre que ce qui a été appelé systèmes experts autrefois. D'ailleurs, Luc Julia (co-créateur de Siri) donnera une conférence intitulée " L'IA n'existe pas " le 23 novembre 2019 au Palais des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins.

Du point de vue des usagers, il se dégage également deux avis différents. Suite à une étude exploratoire sur un échantillon de convenance auprès de 120 sujets interrogés, Marco Landi (Président de Smart Deal, ancien Président d'Apple et ancien patron de Texas Instrument Europe et Asie) résume ces avis entre peur (pour 80% des réponses) et fascination (20%). La peur de certains qui ne maîtrisent pas la technologie et qui se sentent envahi par cette dernière, ce qui constitue un handicap en soi. La fascination des autres pour qui la vie quotidienne demeure facilitée par une technologie de plus en plus puissante. La fracture numérique prend ici tout son sens, d'où la nécessité d'accompagner la société civile dans cette transition.

pour aider les apprenants à surmonter leurs difficultés. Dans ce sens, les traces d'activités dans un parcours d'apprentissage notamment en ligne sont analysées pour comprendre les comportements des apprenants. Cela aidera à identifier ceux qui sont en difficultés et intervenir à temps. À travers de nombreuses études de recherche sur cette question, le laboratoire Techné à Poitiers a montré à quel point cette technique d'enquête est indispensable aujourd'hui.

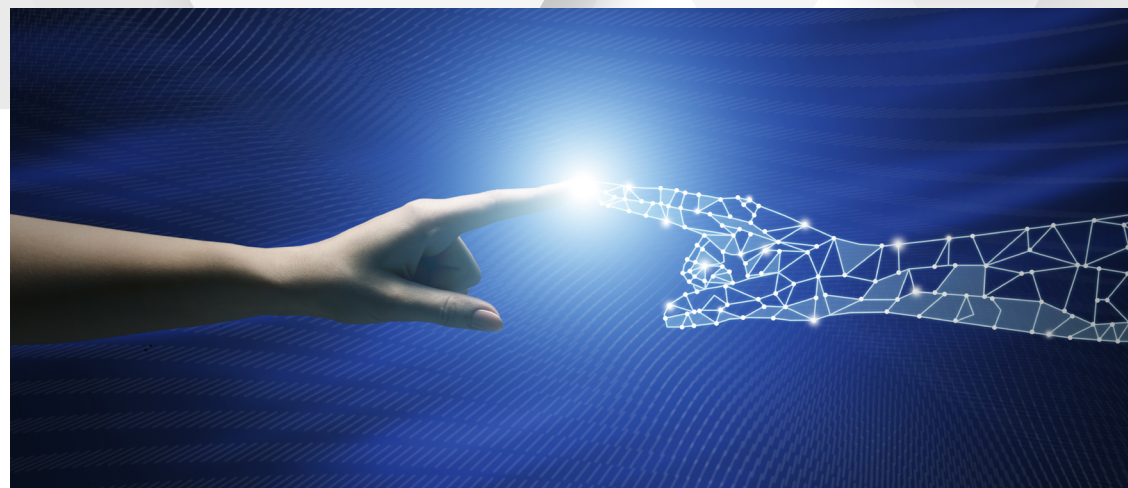
De son côté le laboratoire [LINE](#) qui est adossé à l'INSPÉ de l'Académie de Nice apporte son expertise aux établissements scolaires et joue un rôle essentiel d'acculturation numérique et d'initiation des élèves à la robotique et à la pensée informatique.

Tout comme le laboratoire Techné dans la région Nouvelle-Aquitaine, le laboratoire LINE est très actif sur ce domaine dans la région Sud.

Au-delà de ces différentes visions parfois contradictoires mais essentielles à mon sens pour enrichir le débat et sortir des visions purement déterministes, la réussite d'un tel projet nécessite plus que jamais d'être inscrit dans une démarche pluridisciplinaire. Cette réflexion concerne les personnes de tout âge. L'[acculturation au numérique](#) (thématique chère au professeur Jean-François Cerisier, directeur du laboratoire Techné), l'initiation à la pensée informatique, la robotique, la logique et l'algorithmique contribuent au développement de la pensée critique chez les jeunes. Une qualité fortement demandée pour le vivre ensemble et la réussite collective aussi.

Pour fédérer les différents acteurs qui concourent au développement de l'IA, il est indispensable de créer un écosystème capable à la fois de réunir les acteurs scientifiques, industriels et politiques pour faciliter leur collaboration mais aussi de sensibiliser la société civile encore réticente face à une technologie considérée comme de plus en plus envahissante.

Les acteurs présents dans le département des Alpes-Maritimes sont particulièrement actifs pour créer et maintenir une dynamique locale dédiée à l'IA. L'Université Côte d'Azur à travers ses différents laboratoires joue pleinement son rôle dans ce réseau. Un sommet international intitulé " Sophi.A Summit " a été organisé en ce sens du 07 au 09 novembre 2018. Une deuxième édition de ce sommet aura lieu du 20 au 22 novembre 2019. La création de l'[INSTITUT EUROPIA](#) avec pour slogan " l'Humain au coeur de l'Intelligence Artificielle ". La labellisation par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du projet [3IA Côte d'Azur](#) pour recevoir un Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle et l'initiation d'un Grand cycle de conférences sur l'IA (#IADATES).



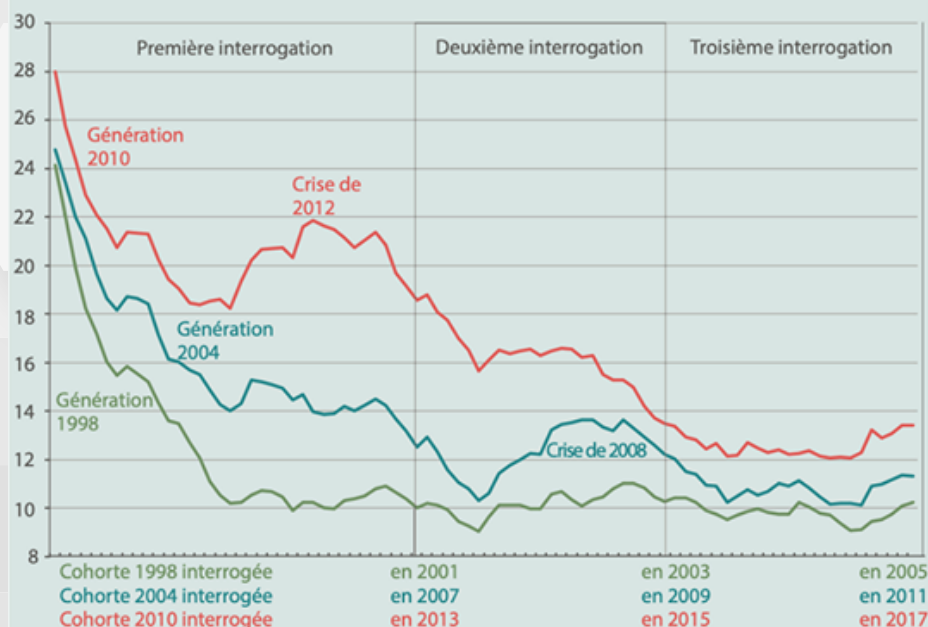


## Le coin des parents

### Le rôle protecteur du diplôme de plus en plus renforcé

L'enquête «**Génération 2004**», qui portait sur l'insertion professionnelle des jeunes sortis cette année là du système de formation initiale sept ans plus tard, «montrait déjà que, dans un contexte conjoncturel marqué alors par la crise de 2008, le rôle protecteur du diplôme s'était renforcé».

#### 1 Évolution du taux de chômage sur les 7 premières années de vie active pour les trois Générations de sortant-es



Sources : Céreq, enquête 2017 auprès de la Génération 2010, enquête 2011 auprès de la Génération 2004, enquête 2005 auprès de la Génération 1998 (champ comparable).  
Champ : ensemble des jeunes (France métropolitaine).

Depuis, «les variations en fonction du diplôme se sont creusées» et pour «la Génération 2010» les chances de «connaître une trajectoire de stabilisation» en EDI (emploi à durée indéterminée) sont 9 fois moins élevées «pour un-e sortant-e sans diplôme que pour un-e diplômé-e de l'enseignement supérieur» alors qu'elles étaient 6 fois moins élevées au sein de la «Génération 1998».

En 2017, 56 % des jeunes sortis sans diplôme en 2010 étaient en EDI contre 72 % en 2005 pour les jeunes sortis en 98. Pour les jeunes sortis d'une école de commerce ou d'ingénieurs, ou avec un doctorat, la baisse est de 1 point, le pourcentage est passé de 96 à 95 %. Pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, il est passé de 81 à 74 %, pour les «bac pro», de 88 % à 81 %, pour les «bac général ou technologique», de 82 % à 77 %, pour les BTS ou DUT, il est

stable à 92 %, supérieur au «L3», passé de 90 % à 84 %.

Le «Génération 2010» est en effet, «plus encore que ses aînées, exposée aux évolutions des pratiques de recrutements, dont les modalités d'embauches privilégient toujours plus les différentes formes de contrats à durée limitée» et les salaires avec sept ans d'expérience ont moins progressé que pour la génération 98.

Contraints à vivre des débuts de vie active dans une conjoncture difficile, où le diplôme semble de plus en plus nécessaire mais de moins en moins valorisé, les jeunes sans diplôme et diplômés du secondaire de la Génération 2010 se voient toujours plus exclus de l'emploi, et plus exposés au chômage et à la précarité. Dans le même temps, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, de plus en plus nombreux, voient baisser leurs chances d'accéder au statut de cadre et de bénéficier d'une rémunération que leur niveau d'étude semblait justifier pour les Générations précédentes.

Le «bref» du CEREC, «Des débuts de carrière plus chaotiques pour une génération plus diplômée» ([ici](#) (PDF))

#### 2 Indicateurs d'insertion des Générations 1998 et 2010

|                                              | Part des jeunes en emploi en EDI <sup>(1)</sup> parmi les actifs-tes occupés (%) |             |             |             | Temps passé en emploi en moyenne (%) |             |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------------------------------|-------------|
|                                              | 3 ans                                                                            |             | 7 ans       |             | 7 ans                                |             |
|                                              | G98 en 2001                                                                      | G10 en 2013 | G98 en 2005 | G10 en 2017 | G98 en 2005                          | G10 en 2017 |
| Non-diplômé-e                                | 59                                                                               | 46          | 72          | 56          | 65                                   | 46          |
| CAP-BEP-MC <sup>(2)</sup>                    | 72                                                                               | 70          | 81          | 74          | 78                                   | 67          |
| Bac pro                                      | 80                                                                               | 79          | 88          | 81          | 85                                   | 80          |
| Bac général et technologique                 | 64                                                                               | 59          | 82          | 77          | 76                                   | 67          |
| BTS, DUT + Santé social (Niveau III)         | 84                                                                               | 84          | 92          | 92          | 87                                   | 87          |
| L3 (général et pro) et M1                    | 84                                                                               | 79          | 90          | 84          | 84                                   | 83          |
| M2                                           | 87                                                                               | 82          | 93          | 87          | 87                                   | 87          |
| Ecoles de commerce, d'ingénieurs et doctorat | 94                                                                               | 91          | 96          | 95          | 90                                   | 93          |
| Ensemble                                     | 76                                                                               | 74          | 86          | 80          | 80                                   | 73          |

(<sup>1</sup>) EDI : emploi à durée indéterminée. Regroupe les fonctionnaires, les emplois en CDI et les emplois des indépendants. (<sup>2</sup>) MC : mention complémentaire, diplôme national professionnel de niveau IV (après un bac pro) ou V (après un CAP).

Sources : Céreq, enquête 2017 auprès de la Génération 2010, enquête 2005 auprès de la Génération 1998 (champ comparable).  
Champ : ensemble des jeunes (France métropolitaine).

#### 4 Evolution du salaire médian<sup>1</sup> sur les 7 premières années de vie active des Générations 1998 et 2010

| Emploi                                       | Génération 1998      |                      |               | Génération 2010 |         |               | Variation (%) entre G98 et G10 |         | Ecart de variation entre G98 et G10 |
|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------|-----------------|---------|---------------|--------------------------------|---------|-------------------------------------|
|                                              | Premier <sup>2</sup> | Dernier <sup>3</sup> | Variation (%) | Premier         | Dernier | Variation (%) | Premier                        | Dernier |                                     |
| Non-diplômé-e                                | 995                  | 1 275                | 28            | 1 125           | 1 325   | 18            | 13                             | 4       | -10                                 |
| CAP-BEP-MC                                   | 1 020                | 1 365                | 34            | 1 160           | 1 385   | 19            | 14                             | 1       | -15                                 |
| Bac professionnel                            | 1 045                | 1 405                | 34            | 1 160           | 1 455   | 25            | 11                             | 4       | -9                                  |
| Bac général et techno                        | 1 000                | 1 440                | 44            | 1 115           | 1 480   | 33            | 12                             | 3       | -11                                 |
| BTS, DUT + Santé social (Niveau III)         | 1 185                | 1 705                | 44            | 1 385           | 1 730   | 25            | 17                             | 1       | -19                                 |
| L3 (général et prof) et M1                   | 1 240                | 1 820                | 47            | 1 370           | 1 680   | 23            | 10                             | -8      | -24                                 |
| M2                                           | 1 530                | 2 355                | 54            | 1 690           | 2 075   | 23            | 10                             | -12     | -31                                 |
| Ecoles de commerce, d'ingénieurs et doctorat | 2 000                | 2 990                | 50            | 2 080           | 2 715   | 31            | 4                              | -9      | -19                                 |
| Ensemble                                     | 1 090                | 1 500                | 38            | 1 265           | 1 510   | 19            | 16                             | 1       | -19                                 |

(1) Salaire médian : salaire mensuel net en euros constants (base 2015), primes incluses, tous temps de travail confondus, tel que la moitié de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. (2) Premier salaire : salaire à l'embauche au premier emploi. (3) Dernier salaire : salaire du dernier emploi occupé qui peut être celui déclaré à la date de l'enquête à 7 ans ou un emploi décrit au cours du parcours depuis la fin des études.

Sources : Céreq, enquête 2017 auprès de la Génération 2010, enquête 2005 auprès de la Génération 1998 (champ comparable).  
Champ : jeunes ayant déclaré au moins un emploi au cours des 7 années de vie active (France métropolitaine).





## Rubrique Société

### Le mariage a de la concurrence

**Les années 1970 marquent le début de la libération sexuelle et avec elle la reconnaissance de nouvelles formes d'unions, qui coexistent avec le mariage.**

L'union libre, aussi appelée concubinage ou vie maritale est « une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité, entre deux personnes, de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple ». Cependant, ses effets juridiques restent limités.

**Avec la loi du 15 novembre 1999 est créé le Pacte civil de solidarité (PACS).** Il s'agit d'un contrat conclu entre deux personnes physiques pour organiser leur vie commune ; ce contrat génère des droits fiscaux, sociaux et civils (droits lors du décès du conjoint, déclaration d'impôts commune...).

Pour le PACS comme pour le mariage, il faut être majeur (sauf dispense exceptionnelle accordée par le procureur de la République), ne pas déjà être pacsé ou marié (dans le cas du mariage, le PACS est dissout dès que le mariage est prononcé) et ne pas avoir de lien de parenté avec l'autre membre du couple.

### Plus de liberté dans la constitution du couple

Cela reflète les nouveaux rapports entre les sexes, vers plus d'égalité en termes de gestion du budget de chacun, d'éducation des enfants, du choix d'avoir ou non des enfants, de se marier ou non... On ne s'unit plus forcément pour fonder un foyer. Le mariage n'est plus un passage obligé même s'il reste le mode d'union le plus créateur de droits. Se marier ou avoir des enfants est aujourd'hui devenu un choix. La séparation comme issue à une union est envisageable. Aussi les personnes restent-elles ensemble davantage par volonté personnelle que par le fait de la pression sociale. Le taux de divorces s'est accru dans les années 1980 en même temps que les femmes accédaient massivement à l'emploi et donc à l'autonomie.

Toutefois, si les formes de la famille bougent entre les pays et les époques, l'importance de la famille comme lien entre ses membres semble demeurer.

**Alors qu'auparavant l'État fixait ce qui devait être la norme. Aujourd'hui, il accompagne plutôt les choix individuels quant à l'union, l'adoption, la séparation, l'arrivée d'un enfant...**

« Au mariage librement consenti correspond l'idée que le divorce ne sanctionne plus une faute, mais constate un mauvais choix. Le contrat amoureux, même assorti des droits et des devoirs du mariage, doit pouvoir être défait sans que la rupture ne rajoute aux aigreurs de l'échec ou de l'erreur. »

## Pas un modèle de famille unique mais des familles

La famille a aujourd'hui de multiples visages : famille dite « classique » avec parents et enfant(s), famille monoparentale (le ou les enfants vivant avec un seul parent), famille recomposée (deux personnes séparées refondant ensemble une famille, souvent avec chacun le ou les enfants qu'ils ont eus d'une précédente union)... Ces mutations de la famille ont en réalité suivi les évolutions sociales et scientifiques, entérinées par le droit.



Martine Segalen, extrait de l'article Les nouvelles formes de la conjugalité : du désordre dans l'institution ?, publié dans Cahiers français, n° 371, novembre-décembre 2012, La Documentation française

### Quelques chiffres

**290 000 couples se sont séparés en moyenne chaque année entre 2009 et 2012. Les couples se forment globalement plus tard qu'avant et se séparent plus. Fin 2013, 25 % des personnes âgées de 26 à 65 ans ont vécu deux unions en vivant sous le même toit que leur partenaire ou plus.**

**Source : INSEE 2015**



## QUIZZ

**1) Depuis quand les femmes mariées ont-elles le droit d'exercer une profession sans l'autorisation de leur mari ?**

- a) 1925
- b) 1945
- c) 1965

**2) Depuis quand n'y a-t-il plus de différence entre les enfants légitimes et les enfants naturels ?**

- a) 1995
- b) 2005
- c) 2015

**3) Quand l'autorité parentale a-t-elle remplacé l'autorité paternelle ?**

- a) 1960
- b) 1970
- c) 1980

**4) Depuis quand est-il possible de divorcer par consentement mutuel et non plus uniquement pour faute ?**

- a) 1935
- b) 1955
- c) 1975

**5) Est-il possible d'obtenir le divorce lorsque l'on ne vit plus avec son ou sa partenaire depuis au moins deux ans ?**

- a) oui
- b) non

**6) Le fait d'être pacsé empêche-t-il de se marier ?**

- a) oui
- b) non

**7) Quand a été adoptée la loi permettant aux couples homosexuels de se marier en France ?**

- a) 1993
- b) 2003
- c) 2013

Solution : 1) c ; 2) b ; 3) b ; 4) c ; 5) a depuis 2004 ; 6) b le PACS est dissout automatiquement au moment du mariage ; 7) c



L'ASSURANCE DES JEUNES



LUTECEA, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 10 rue Léon Paullet - 13008 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 845 181 379 et inscrite à l'ORIAS sous le n° 19002840. Image : istockphoto

Mutuelle • Assurance stage • Santé à l'international • Responsabilité Civile

Assurance habitation • Assurance Auto/Moto

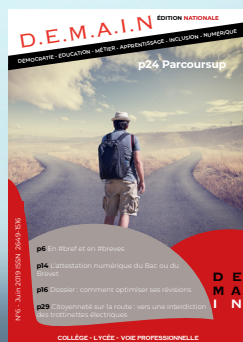
Assurance nouveau véhicule électrique • Assurance ski

hey.me.care



# D.E.M.A.I.I.N

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIER - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE



[www.vie-lyceenne.fr](http://www.vie-lyceenne.fr)

ÉDITIONS P.I.C.U.R.E